

# Recensement ADAGE

## Points de vigilance




# 1. Connexion à l'application

- Depuis un établissement scolaire, la connexion à ADAGE se fait :

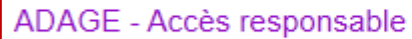
<https://si.ac-strasbourg.fr/>

- Une fois connecté à ARENA,

↳ cliquer sur  **Scolarité du 2nd degré**

↳ cliquer sur « ADAGE - Accès responsable »

 **Applications locales de gestion de scolarité du 2nd degré**

 **ADAGE - Accès responsable**

ADAGE - Accès consultation

## 2. Recensement

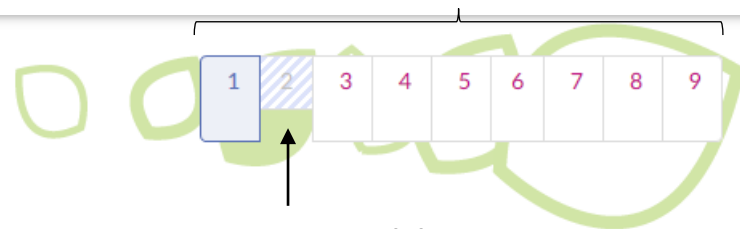
- Une fois connecté à l'application ADAGE, cliquer dans le menu de navigation sur « Recenser » :



- La saisie est divisée en **9 étapes indépendantes** : elle peut se faire **tout au long de la campagne de recensement**.

Les 9 étapes indépendantes

Recensement des projets artistiques et culturels



Etape accessible  
uniquement aux **établissements**  
en **réseau d'éducation prioritaire**

- A chaque étape, pour la valider, il faut cliquer sur le bouton « enregistrer » en bas à droite.  
Si des champs obligatoires ne sont pas remplis, ils apparaissent alors en rouge.



## 1. Données générales

Cette section vous permet de recenser l'ensemble des enseignements, dispositifs et actions qui concourent à la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement. L'ensemble de ces activités prend appui sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre avec les professionnels des domaines concernés, l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

- Indiquer si l'établissement est [labellisé E3D \(Etablissement en Démarche globale de Développement Durable\)](#).
- Définir, le cas échéant, le (ou les) **réfèrent(s) culture de l'établissement**.
- Ajouter, le cas échéant, les **enseignements artistiques et culturels** proposés par l'établissement (**Chorale**, **Enseignement de spécialité** (à préciser), **Enseignement optionnel** (à préciser), **Classe à horaires aménagés** (à préciser), **Classe orchestre**).



## 2. Accompagnement éducatif

Les écoles et collèges en réseau d'éducation prioritaire peuvent développer une pratique artistique ou scientifique dans le cadre de l'accompagnement éducatif.  
Merci de préciser si cette pratique s'inscrit dans le cadre d'un PACTE.

- **Uniquement pour les établissements en réseau d'éducation prioritaire** (pour les établissements non concernés, l'étape 2 est grisée dans le suivi des étapes).
- **Une seule action liée à l'accompagnement éducatif est saisissable.**



## 3. Dispositifs spécifiques nationaux et académiques

En cliquant sur « Ajouter un dispositif spécifique », vous accéderez, grâce à un menu déroulant, à la liste des dispositifs complémentaires des PACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif) impulsés par les ministères et/ou l'académie en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Attention, si votre établissement est porteur d'un PACTE, le projet est automatiquement recensé et apparait directement dans le volet culturel du projet d'établissement.

- **Merci d'ajouter tous les dispositifs d'Education artistique et culturelle auxquels les élèves ont participé.**
- Les **dispositifs concernés** ont été renseignés en amont dans l'application. Au niveau académique, ne pas oublier de référencer les projets :
  - ✓ Gip-Acmisa (projet de classe et/ou projet fédérateur)
  - ✓ Résidence d'artiste en milieu scolaire
  - ✓ Classe à projet artistique et culturel (classe à PAC)
  - ✓ Classe à projet d'éducation aux médias (classe à PEM)
  - ✓ Ateliers artistiques / Ateliers scientifiques
  - ✓ Lire la Ville
  - ✓ Les enfants du patrimoine
  - ✓ Action éducative innovante à caractère scientifique et technique (AEICST)
  - ✓ A l'école du développement durable (AEDD)
  - ✓ Protéger l'environnement, j'adhère ! (PEJ)
  - ✓ Rencontres chorales académiques
  - ✓ Les petits champions de la lecture
  - ✓ Rencontres cinématographiques d'Alsace (RCA)
  - ✓ etc.



## 4. Dispositifs d'éducation au cinéma

Les dispositifs d'éducation au cinéma sont portés conjointement par le Ministère de l'Education Nationale, le Centre National du Cinéma et de l'image animée, les collectivités territoriales, la DRAC et les réseaux des salles de cinéma : Ecole et Cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma. Ces dispositifs visent à élargir la culture cinématographique des élèves à l'occasion de projections dans les salles de proximité.

Concerne les dispositifs :

- Collège au cinéma
- Lycéens et apprentis au cinéma



## 5. Dispositifs à l'initiative de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Dispositifs à l'initiative de la DRAC en lien étroit avec l'académie et les collectivités territoriales.

- **Merci d'ajouter tous les dispositifs d'Education artistique et culturelle auxquels les élèves ont participé.**
  
- **Concerne les dispositifs à l'initiative de la Drac Grand Est :**
  - ✓ Centres de développement chorégraphique (CDC) - Volet scolaire des conventions territoriales de développement culturelle
  - ✓ Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) - Volet scolaire des conventions territoriales de développement culturelle
  - ✓ Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) - Volet scolaire des conventions territoriales de développement culturelle
  - ✓ Résidence : La fabrique d'Europe
  - ✓ Résidence : La fabrique Grand Est
  - ✓ Volet scolaire des résidences d'artistes de territoire
  - ✓ Volet scolaire du soutien aux projets de médiation des équipes artistiques





## 6. Dispositifs à l'initiative des collectivités territoriales

En cliquant sur « Ajouter un dispositif territorial », vous accéderez, grâce à un menu déroulant, à la liste des dispositifs complémentaires des PACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif) impulsés par la ou les collectivités territoriales.

Les dispositifs à l'initiative des communes et des communautés d'agglomération n'apparaissent pas dans le menu déroulant. Il vous est demandé de les renseigner.

- **Merci d'ajouter tous les dispositifs d'Education artistique et culturelle auxquels les élèves ont participé.**
- **Concerne les dispositifs à l'initiative d'une municipalité, d'une communauté de communes, du Parc naturel régional des Vosges du Nord, du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, du conseil départemental du Bas-Rhin, du conseil départemental du Haut-Rhin, de la Région Grand Est, etc.**
- Certains **dispositifs** ont été renseignés en amont dans l'application :
  - ✓ Classes d'eau (Agence de l'eau Rhin Meuse)
  - ✓ Forum des éco-délégués (Conseil départemental du Bas-Rhin)
  - ✓ Lycées en transition (Région Grand Est)
  - ✓ Mois de l'autre (Région Grand Est)
- Au regard de la richesse des dispositifs mis en place par les collectivités, la très grande majorité des dispositifs n'a pas pu être référencée. Merci de renseigner les dispositifs dont vous bénéficiez.

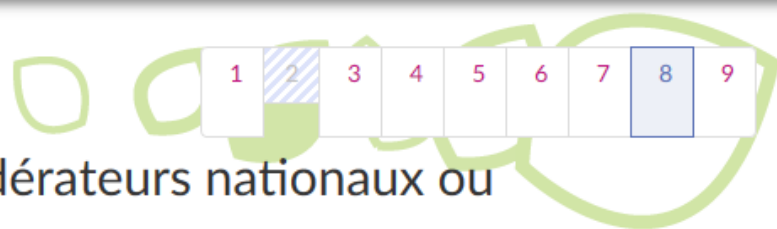


## 7. Actions diverses

Ces actions s'inscrivent dans une démarche de projet en partenariat et se déploient dans la durée.

Il est souhaitable qu'elles articulent la pratique artistique ou scientifique, la pratique culturelle et l'acquisition des connaissances.

- **Merci d'ajouter toutes les actions d'Education artistique et culturelle auxquelles les élèves ont participé. Elles ne doivent pas faire doublon avec les actions décrites dans les étapes précédentes.**



## 8. Manifestations, concours, événements fédérateurs nationaux ou académiques

Participation de l'établissement à un événement ou une manifestation fédératrice.

- **Merci d'ajouter tous les concours, manifestations, événements fédérateurs nationaux ou académiques auxquels les élèves ont participé.**
- Les **dispositifs concernés** ont été renseignés en amont dans l'application. Au niveau académique, ne pas oublier de référencer les projets :
  - ✓ Rentrée en musique
  - ✓ Semaine de la presse et des médias à l'école
  - ✓ Concours C. Génial
  - ✓ Fête de la science
  - ✓ Le printemps de l'écriture
  - ✓ Les rencontres d'écrivains
  - ✓ Levez les yeux
  - ✓ Maths sans frontière
  - ✓ Journée européenne du patrimoine
  - ✓ Journées du 1% artistiques
  - ✓ Semaine européenne du développement durable
  - ✓ etc.



## 9. Synthèse du chef d'établissement

### Précisions complémentaires sur la pratique culturelle des élèves :

Visites ponctuelles, abonnements, voyages...

### Mise en cohérence des actions, diagnostic, prospective :

### Expression des besoins de formation dans le champ de l'éducation artistique et culturelle :

Des actions de formation ciblées pourront vous être proposées.

Enregistrer

- Pour cette étape, le chef d'établissement est invité à saisir des informations complémentaires concernant les dispositifs mis en place dans son établissement et les besoins éventuels de l'équipe éducative.
- Les champs sont en saisie libre. Aucun n'est obligatoire.



- Il est possible de modifier les informations renseignées et/ou d'en rajouter **tout au long de la campagne de recensement.**
- **Une fois toutes les étapes validées, il est possible d'exporter toutes les informations au formats PDF.**